

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SOISSONS
Palais de Justice
76, rue Saint Martin
02209 SOISSONS CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! Société Anonyme	!	! S.A.R.L.	!
! SORECA	!	! D'EXPERTISE COMPTABLE MACVIEL & ASSOCIES	!
! Vieux Chemin de Paris	!	! 1 Rue des Marchands	!
! Courteau	!	!	!
!	!	!	!
! 02400 CHATEAU THIERRY	!	! 02130 FERRE EN TARLENOIS	!

Numéro RCS : SOISSONS B

<14727/1999B00000>

! Pièces déposées le 18/06/1999

Numéro : 9900656

! ORDONNANCE DU PRESIDENT du 18/06/1999

! - NOMIN. COMMISSAIRE AUX APPORTS

BORDEREAU DE FRAIS

!	Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,79 EUR	!
!	Soumis à Tva	39,00 FRF	5,95 EUR	!
!	Montant Tva	8,03 FRF	1,22 EUR	!
!	TOTAL T.T.C.	85,03 FRF	12,96 EUR	!

Le Greffier,

**Requête au Président du tribunal de commerce aux fins de
désignation d'un commissaire aux apports**

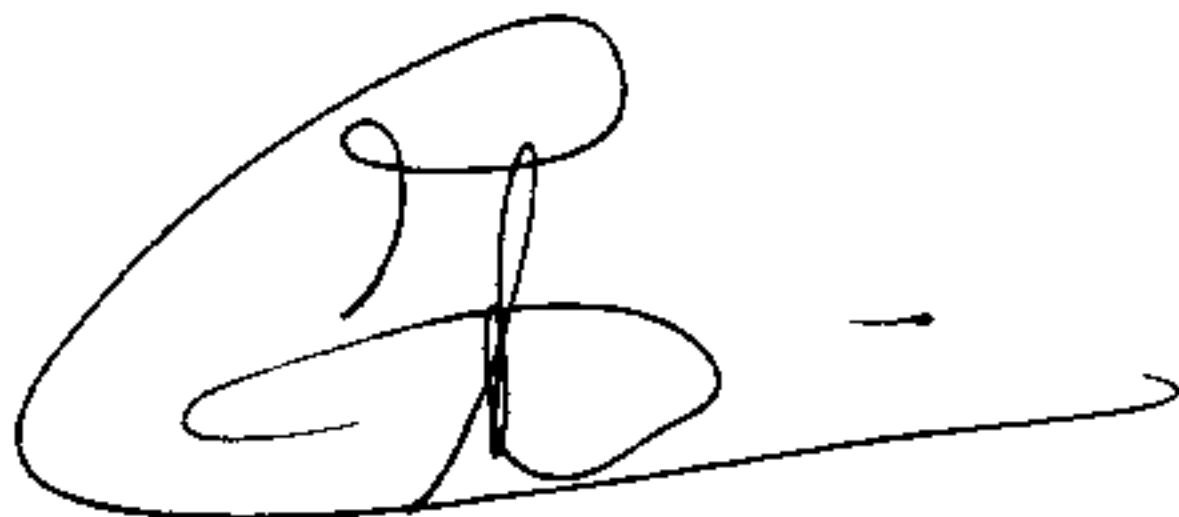
Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80, alinéa 1er, de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la Société **SORECA**, société anonyme en formation ne faisant pas publiquement appel à l'épargne, lesdits apports devant être effectués par Mme Catherine TUAILLON, futur Président du Conseil d'Administration, domiciliée Vieux Chemin de Paris à COURTEAU (Aisne).

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à Mme Catherine TUAILLON, Vieux Chemin de Paris à COURTEAU (Aisne).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Fait à COURTEAU,
le 11 Juin 1999

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'B' followed by a horizontal line extending to the right.

ORDONNANCE

Nous, Pierre DAUNIZEAU Président du Tribunal de Commerce de Soissons,

Vu la requête présentée et les motifs y exposés ;

Vu les articles 80 alinéa 1er et 377 alinéa 1er de la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Désignons, Mr Emmanuel MARSALY, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à LE COUDRAY (28630) 1 rue du Chemin de Couppé, en qualité de commissaire aux apports, lequel aura pour mission,

d'apprécier, d'évaluer sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par :

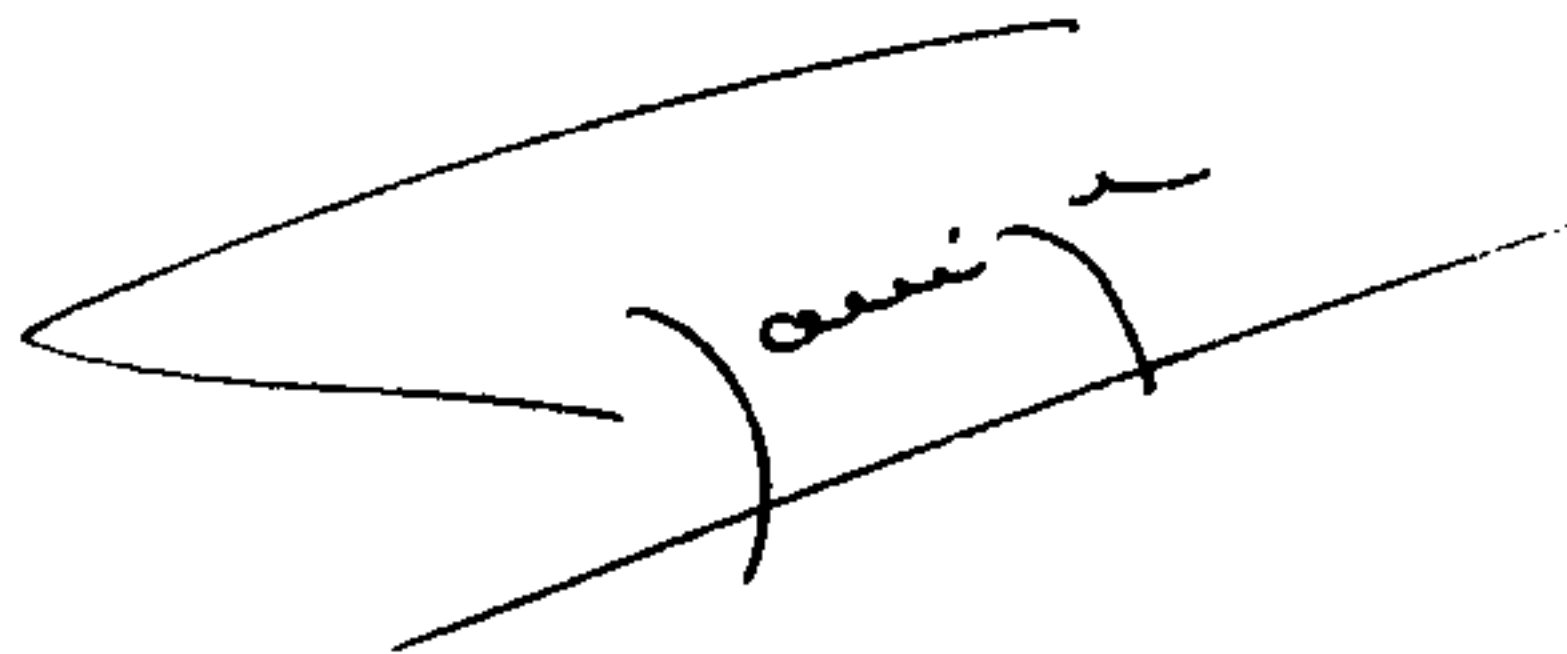
* Mme Catherine TUAILLON demeurant à Courteau 02400 CHATEAU THEIRRY Vieux Chemin de Paris ;

A

* la SA SORECA, au capital de 1.400.000 Frs, dont le siège social sera à Courteau 02400 CHATEAU THIERRY Vieux chemin de Paris, et sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Soissons, ;

Le commissaire aux apports sus désigné devra établir un rapport.

Fait à Soissons le 18 juin 1999
Le Président,



Certifié Conforme

LE GREFFIER

